

## CTA DU 06 JUILLET 2015 DÉCLARATION PRÉALABLE FSU



**DU MÉPRIS.** C'est ce que ressentent les personnels et leurs représentants année après année : il est devenu impossible à tous les niveaux dans l'Éducation Nationale de se faire entendre, c'est-à-dire d'avoir sur un sujet donné des échanges qui mènent à un compromis.

Pour preuve : la publication le 20 mai du décret sur la réforme du collège, au lendemain d'une grève majoritaire. Le silence sur l'instauration de cette réforme via un Plan Académique de Formation totalement assujéti à la commande ministérielle mais jamais présenté comme tel, sur l'élaboration d'une nouvelle carte des langues où l'on sent bien les services démunis pour éviter la catastrophe annoncée en termes de diversification. La seule réponse donnée est que les opposants à cette réforme seraient de pseudo-intellectuels ou auraient des intentions politiques cachées.

Pour preuve : les conditions de déroulement des épreuves du baccalauréat, notamment le sujet de sciences physiques. Les multiples pressions exercées sur les correcteurs pour qu'ils surnotent les élèves. Pourtant, les remontées des collègues ont été massives ces dernières années sur la réforme du lycée et les problèmes qu'elle a générés. La seule réponse donnée est que nous serions conservateurs parce que nous pointons une dégradation du système scolaire !

Pour preuve : la lenteur des services rectoraux chaque fois qu'ils sont interpellés sur la gouvernance des établissements, renvoyant beaucoup trop souvent la faute sur les personnels là où ce sont les chefs d'établissements qui posent problème, atermoyant des années avant d'intervenir là où cette version décidément ne tient pas, sans même en informer les personnels. Quelles mesures concrètes pour un meilleur fonctionnement des collèges d'Audincourt, Scey sur Saône et bien d'autres encore ?

Pour preuve : l'ordre du jour de ce CTA et les documents transmis. Ou plutôt, tout ce qui n'est pas transmis... l'absence des documents I3 et I4 figurant pourtant dans la liste. L'absence pour la plupart des documents d'une comparaison avec les années passées. La transmission tardive de certaines pièces qui auraient pu faire réagir les établissements, comme les postes de surveillants. L'absence d'un point sur l'application de nos nouveaux statuts, notamment les IMP. L'absence d'un point sur les modalités d'application de la réforme du collège. L'absence d'un point d'étape sur la fusion des académies de Dijon et de Besançon, qui doit être actée d'ici 15 jours ! Il est vrai que ce ne sont que des peccadilles qui n'auront aucune influence sur la vie professionnelle des personnels ni sur les formations délivrées aux élèves...